

## 6 Société et Culture

# Enseignement supérieur/Suite à l'expulsion de ses locaux de Montagne-Sainte, la semaine écoulée

## Afram restitue sa "vérité" et réclame justice

F.B.E.M

Libreville/Gabon

**JEUDI** 27 juillet dernier, à 8h30, un huissier de justice se présentait au siège de l'Académie franco-américaine de management (Afram) accompagné de gendarmes et de civils, et faisait expulser les occupants – dont des étudiants en examen –, pour le compte de la Polyclinique Chambrier voisine. Les images, largement relayées sur les réseaux sociaux, sont encore dans les mémoires. Chacun allant de son commentaire, le plus répandu évoquant une Afram qui aurait été mise à la porte parce que ne réglant pas ses factures de location aux propriétaires. Pas tout à fait cela, a laissé entendre, hier, le président directeur général (P-DG) d'Afram, Jean-Lié Massala, au cours d'une conférence de presse, à l'hôtel Nomad d'Akanda, au nord de Libreville. Restituant cette "affaire dans son contexte", "afin que chacun s'en fasse une opinion objective", le président d'Afram parlera plutôt d'une expulsion menée par "des personnes qui se prévalent d'être les propriétaires des lieux" et qui, par des méthodes peu orthodoxes, les ont fait expulser "alors même que leur légalité sur le terrain n'est pas reconnue". Les personnes en question : le couple Alowet Chambrier. Le terrain concerné : la parcelle en location numéro 139, d'une superficie de 3 000 mètres carrés, si-



Le PDG d'Afram, animant la conférence de presse.

tuée au quartier Montagne-Sainte, et sur laquelle Afram mène ses activités académiques depuis une quinzaine d'années. Se faisant plus précis, Jean-Lié Massala a confié que le seul propriétaire des lieux qu'il connaît est sieur Serge Esnault, avec lequel il a un contrat de location depuis 2002, et dont il aurait même aidé à l'acquisition du terrain. Il aurait cependant vu ce bailleur pour la dernière fois en novembre 2015, au moment même où celui-ci "leur formulait une offre de vente de la parcelle".

Quatre mois plus tard, le couple Chambrier se présentait à Afram comme les désormais propriétaires de la parcelle. Une attribution que ne lui reconnaît pas l'établissement, au motif que Serge Esnault ne "leur a pas entretenu d'une quelconque vente de terrain", "ni la Polyclinique Chambrier de présenter un quelconque acte de propriété à ce jour".

**ASSIGNATION** \* "Depuis cette date, en lieu et place

de notre bailleur depuis 15 ans, la Polyclinique Chambrier n'a cessé de nous réclamer des loyers(...). La Polyclinique Chambrier séjourne à sa guise dans l'établissement durant nos activités, pendant les cours, elle va jusqu'à réaliser des travaux de topographie au mépris du minimum de respect", a raconté le responsable de l'Académie.

Pis, la récente expulsion, soutenue par une décision du Tribunal de première instance de juin dernier, intervient, à en croire Jean-Lié Massala, après trois décisions contraires de justice, "qui refusaient à la Polyclinique Chambrier le droit de propriété sur cette parcelle".

Au nombre de ces décisions judiciaires, "une cessation de trouble" à elle assignée le 8 juillet 2016 ; une ordonnance du 24 novembre 2016 "mettant fin à l'occupation illégale par la Polyclinique Chambrier du site" d'Afram et un "rejet par la Cour d'appel d'une requête de fins de dépenses en exécution par la Polycli-



Un aperçu de l'assistance, dont des hommes de médias

nique", le 24 février dernier. Des décisions prises en faveur d'Afram, alors même qu'elle n'en était pas le plaignant, se plaît à souligner son P-DG. Lequel s'interroge dès lors sur "l'hallucinante" procédure judiciaire qui a pu se jouer "si rapidement" pour qu'en juin dernier, la Polyclinique Chambrier obtienne finalement une décision favorable sur la question. "Peut-être que les Chambrier maîtrisent mieux les arcanes de la justice que nous (...)", finit-il par glisser. De même, l'homme s'est interrogé sur plusieurs autres procédures bancaires à ses yeux, comme le "fait de ne jamais avoir été informé au préalable de l'expulsion par une assignation comme il est d'usage". Ou enfin, de "comment se fait-il que l'Etat, notre partenaire, ne se soit enquis de notre situation à ce jour, soit en tant que partenaire pour l'Enseignement que créancier à l'origine de ces turpitudes ?"

Car, le P-DG d'Afram affirme

que les impayés de l'Etat vis-à-vis de son école, lesquels s'élèvent à près d'un milliard de francs – l'Etat doit également à plusieurs autres établissements privés –, sont en partie responsables de l'expulsion actuelle. Cet argent aurait pu "faire en sorte que l'on n'en arrive pas là aujourd'hui", a-t-il estimé. Comment ? "En permettant à Afram de développer d'autres stratégies de déploiement", a-t-il répondu à une question sur le sujet. En attendant, d'autres rebondissements dans cette affaire qui ne risque pas d'en manquer, un procès se tient ce jour au tribunal de Libreville, sur plainte d'Afram cette fois, en rapport à l'expulsion. L'établissement souhaite voir la décision judiciaire à son encontre annulée, pour réintégrer ses locaux. Mais, au pire, il entend être dédommagé "des préjudices professionnels, industriels, matériels, financiers et moraux" subis de la part de la Polyclinique Chambrier.

## Ici et ailleurs

•Éducation  
Résultats du CEP



C'est aujourd'hui que les résultats de l'examen du Certificat d'études primaires (Cep) tombent. Cette publication est attendue, depuis des semaines par les parents d'élèves, sur l'ensemble du territoire national, selon une annonce du ministère de l'Éducation nationale.

•Cécité

**36 millions d'aveugles dans le monde**

Il y avait 36 millions de personnes aveugles dans le monde en 2015, selon une étude publiée, hier, qui prévoit que ce nombre devrait tripler d'ici 2050 du fait de la croissance démographique et du vieillissement de la population. Cette augmentation pourrait toutefois être freinée à condition d'investir davantage dans le développement de nouveaux traitements, estiment les auteurs de l'étude, publiée dans la revue britannique The Lancet Global Health. 217 millions de personnes étaient par ailleurs touchées par une déficience visuelle modérée à sévère en 2015, soit 35% de plus qu'en 1990, et elles devraient être 588 millions en 2050, estime l'étude, qui a compilé des données portant sur 188 pays.

•Luxe

**Un diamant d'une rareté mis aux enchères**

Un diamant de 51 carats d'une pureté inédite en Russie constitue la pièce maîtresse d'une collection de cinq pierres précieuses bientôt mise aux enchères par le numéro un mondial du secteur Alrosa, qui en espère plus de 10 millions de dollars. A partir d'un diamant de 179 carats découvert en 2015 dans l'une de ses mines sibériennes de Iakoutie, la société contrôlée par les pouvoirs publics russes a taillé cinq pièces formant une collection que l'AFP a pu voir hier. "Les cinq diamants ont été produits à partir d'un seul diamant brut, ce qui est exceptionnel", a souligné le président d'Alrosa Sergueï Ivanov.

•Célébrités

**Bieber évoque ses "insécurités"**

Le chanteur canadien Justin Bieber a posté sur les réseaux sociaux un message à ses fans, dans lequel il évoque ses "insécurités" qui l'ont parfois conduit à commettre des "erreurs" ainsi que sa tournée mondiale qu'il vient d'amputer.

## Chronique littéraire

## I- Ils lisent ainsi

**AU** cours de ce mois d'août, nous souhaitons vous faire part de certaines habitudes de lecteurs atypiques. Nous en avons donc retenu quatre, dont voici le premier, qui nous vient d'un témoignage fait par une amie sur les réseaux sociaux. Plutôt édifiant. Jugeons-en.

« Le pouvoir du livre.

Je crus d'abord qu'il s'agissait d'un « vulgaire » clodo. Et puis je vis ce vers quoi ses yeux étaient posés et mon regard changea radicalement.

J'avais en face de moi un monsieur à la dégaine certes peu avenante, mais qui était très certainement cultivé. Un léger sourire se dessina sur mes lèvres. A mesure qu'il tournait les pages (signe qu'il ne dormait pas), une espèce de sympathie à son égard naissait. Curieuse, j'avais presque envie de lui demander le titre de l'objet qui captivait tant son attention. Mais je me retins, de peur de lui gâcher

son plaisir et me pris à imaginer sa vie. Qui bouquine avec une bière à la main et un sac quasi vide aux pieds, à 9 heures du matin ? Un philosophe fou ? Rires.

Il descendit à la gare de Lyon. Peut-être avait-il un train à prendre ? Un rendez-vous ? Ou se laissait-il juste porter par le vent ?

Mes questions resteront certainement sans réponse mais au moins j'aurais appris une chose : avoir un livre dans les mains influe la perception que peut avoir autrui sur soi... »

Ce témoignage, sur la toile, est accompagné d'une photo de ce lecteur tenant une canette de bière à la main. La barbe hirsute et la chevelure abondante, il est emmitoufflé comme un clochard par grand froid, un sac à dos à ses pieds, devant son siège. L'homme, qui doit avoir les cinquante ou soixante ans, a l'air concentré, au point qu'il est pho-

tographié sans s'en apercevoir. Il y a peu de monde autour de lui. Mais quel type de lecteur est-ce là ? Peut-on lire, c'est-à-dire bien lire, un verre d'alcool à la main ? Quel genre de livre peut-on bien lire ainsi ? Des témoignages de lecteurs que nous avons, cela semble en effet possible. Une de nos connaissances nous affirmait encore, il y a quelque temps, qu'elle lisait toujours lorsqu'elle prenait le train ou l'avion. Professeuse de philosophie à Québec, elle précisait toutefois que dans ces conditions elle ne lisait que des « choses légères ». Elle entendait par là tous ces ouvrages que certains critiques logent dans ce grand fourre-tout appelé « paralittérature ». C'est là un euphémisme commode pour désigner les livres considérés comme pas très sérieux. En effet, qui lirait « Critique de la raison pure » de Kant ou « L'Être et le néant » de Sartre dans un taxi-bus ou dans un bateau, un cale-

pin et un crayon à la main pour prendre des notes ? De surcroît un verre d'alcool à la main ?

Le monde étant plein de gens originaux, les lecteurs n'en sont pas exclus. Autant il y a eu et il y a encore des écrivains qui s'enivrent pour écrire ou en écrivant, autant on devrait envisager la possibilité qu'il y ait des lecteurs éméchés lisant. Dans ce deuxième cas de figure, la concentration peut-elle encore vraiment être au rendez-vous ? Retient-on vraiment ce que l'on lit dans de telles circonstances, quand on sait que l'alcool affaiblit, à une certaine dose, la capacité de concentration et la mémoire ?

Quoi qu'il en soit, ce lecteur descendu à la gare de Lyon lisait. Quant à savoir ce qu'il lisait et s'il le comprenait bien, il eût fallu que notre amie le lui eût demandé. La prochaine fois peut-être.